



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 9707

## Texte de la question

Mme Anne-Marie Idrac appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation de l'école d'ingénieurs Supélec. Cette école vit actuellement sous le régime d'une convention entre l'association Supélec et l'Etat aux termes de laquelle le financement est assuré pour partie par l'Etat, par le biais de subventions et notamment du ministère de l'éducation nationale. Or celles-ci ne semblent pas avoir été suffisantes ni assez régulières pour permettre, notamment en 1998, d'assurer les besoins de financement de cette école, qui doit pouvoir maintenir son équipement technologique à un bon niveau et assurer un enseignement de qualité pour les futurs ingénieurs. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui préciser s'il entend répondre au problème budgétaire rencontré par cette école et de lui en indiquer les modalités.

## Texte de la réponse

En 1997, le montant des subventions accordées par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de technologie à Supélec s'est élevé à 35,5 millions de francs. Pour 1998, le niveau global de cette contribution devrait être maintenu, confirmant ainsi le soutien apporté par le ministère au fonctionnement de cette école. Parallèlement, une réflexion a été engagée avec l'ensemble des partenaires concernés sur la situation financière de Supélec. Le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de technologie, pour sa part, est prêt à participer à l'effort global de redressement de Supélec, et s'est engagé à augmenter sa participation, dans le cadre d'une démarche contractuelle qui doit être conduite avec l'établissement dès 1998.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Anne-Marie Idrac](#)

**Circonscription :** Yvelines (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9707

**Rubrique :** Enseignement privé

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 février 1998, page 624

**Réponse publiée le :** 11 mai 1998, page 2670